



Charte de la fédération

SANTE MENTALE FRANCE

Préambule

La santé, selon la définition de l'OMS, est un droit fondamental de l'homme et un investissement social. C'est un état de bien-être et d'équilibre physique, mental et social. Ce n'est pas seulement une absence de maladies ou d'infirmités.

Investir dans les politiques pour la santé, c'est améliorer l'état de santé de tous les citoyens et participer à l'instauration d'un environnement physique et social propice. C'est aussi faciliter les choix des citoyens en faveur de leur santé, notamment psychique, et permettre de combler l'écart de santé entre les personnes défavorisées et les autres.

Les organisations adhérentes à Santé Mentale France, signataires de cette charte réunissent des professionnels de tous horizons et des usagers, qui militent pour l'accès à la santé et à la citoyenneté des personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique.

Les troubles psychiques représentent une part importante des besoins de santé tant dans le registre des soins psychiatriques que dans celui de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique. Ils touchent à des questions essentielles sur ce qu'est l'homme et l'état de la société dans laquelle il vit.

Santé Mentale France affirme sa détermination à agir pour combattre toutes les formes de stigmatisations dont font l'objet les personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique.

Santé Mentale France affirme sa solidarité avec toutes les personnes ayant besoin de soin et d'accompagnement ainsi qu'avec leur entourage.

Santé Mentale France affirme sa volonté d'agir pour la promotion de soins et d'accompagnements réalisés dans le respect et la reconnaissance des qualités humaines et de la citoyenneté des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Accompagner – Soigner – Entreprendre
Fédération Santé Mentale France



SANTÉ MENTALE FRANCE

Santé Mentale France affirme **son engagement en faveur des actions de prévention**, ainsi qu'en faveur d'un accompagnement des personnes, adultes ou jeunes, souvent très démunies lorsqu'elles se trouvent subitement confrontées à l'émergence d'une pathologie psychiatrique. Refuser d'investir dans la prévention c'est prendre le risque d'un coût insupportable pour la société en termes humains et économiques.

Santé Mentale France soutient un travail de **recherche et fait avancer les savoirs dans le soin et l'accompagnement en santé mentale**, en conduisant un travail scientifique articulé à l'action et aux savoir-faire acquis par les professionnels de terrain.

La complexité des comportements, des pathologies et de l'expression du handicap psychique suppose l'apport de savoirs multiples alliant la psychopathologie, les neurosciences, la génétique et les sciences humaines (psychologie, psychanalyse, sciences sociales, pédagogie, sociologie...), ainsi que des savoir-faire issus de l'expérience professionnelle et personnelle. Les personnes vivant avec des troubles psychiques nécessitent une prise en compte simultanée des aspects sanitaires et sociaux.

Face à la complexité des problématiques rencontrées, la réponse est globale et ne peut donc qu'être élaborée et coordonnée en réseau, avec le souci de permettre à ces personnes de garder leur place au sein de la communauté.

Valeurs et engagement : la Charte du Réseau

1. La personne est au cœur des préoccupations des acteurs du Réseau

Toute personne a droit à des soins et à un accompagnement de qualité, sans discrimination aucune et une attention particulière en cas de rupture et même de non demande.

Toute personne dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments qui concernent sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée ainsi qu'au respect de sa dignité.

L'entourage de la personne, dans la mesure du possible et avec son accord, est partie prenante du soin et de l'accompagnement.

Accompagner – Soigner – Entreprendre
Fédération Santé Mentale France



SANTÉ MENTALE FRANCE

2. Pour les acteurs du Réseau, l'adhésion repose sur l'acceptation des principes fondateurs suivants :

- **La reconnaissance de la citoyenneté des personnes**

Elle implique le respect absolu de la dignité de la personne, le soutien de sa parole, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la facilitation de l'accès aux soins et aux droits sociaux.

Santé Mentale France affirme que chaque personne est en capacité d'apporter sa contribution à la vie de la cité.

- **L'éthique de réseau**

Le réseau doit être un lieu de partage d'expériences et de confrontation des pratiques. Il doit favoriser une culture de valorisation et d'innovation. Il facilitera la coordination des parcours dans le respect mutuel entre professionnels, bénévoles et usagers. Il sera au service d'une dynamique d'interface entre les acteurs des différents champs, sans prépondérance des uns sur les autres, afin de favoriser les articulations et le décloisonnement institutionnel.

Santé Mentale France met au cœur de son éthique le concept de psychiatrie humaine et citoyenne, orientant le soin et l'accompagnement vers le rétablissement des personnes.

Les acteurs du Réseau s'engagent à mettre en œuvre des pratiques collégiales et de partenariat notamment dans des situations de mise en concurrence des acteurs d'un même territoire dans le respect de la législation en vigueur.

- **La promotion de la réhabilitation psychosociale**

Santé Mentale France s'engage en faveur des pratiques de réhabilitation, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'entraide et pour des dispositifs de soin et d'accompagnement de transition, qui se situent au plus près du milieu de vie des personnes.

Santé Mentale France promeut un compagnonnage entre professionnels, usagers et bénévoles et affirme la nécessité d'un accompagnement spécifique en santé mentale.

3. Objectifs des signataires de la Charte du Réseau

Les membres de Santé Mentale France s'engagent en matière de citoyenneté à :

Accompagner – Soigner – Entreprendre
Fédération Santé Mentale France



SANTÉ MENTALE FRANCE

- agir en vue d'une participation pleine et entière à la vie citoyenne des personnes en situation de handicap d'origine psychique.
- développer une palette de services et dispositifs de soin et d'accompagnement spécialisés en vue d'un maillage du territoire.
- favoriser des parcours fluides et concertés autorisant des allers et retours entre le sanitaire et le social, le milieu protégé, de transition et l'inclusion dans le milieu ordinaire.

Santé Mentale France entend militer avec ses réseaux, en partenariat étroit avec la personne elle-même et en alliance avec les unions, associations, fédérations et réseaux du champ de la santé mentale, des élus et de l'ensemble de la société civile.

Les membres de Santé Mentale France s'engagent en matière de réseau à :

- constituer un réseau national impliqué et représentatif basé sur l'écoute et la concertation avec les acteurs de terrain, prenant appui sur des coordinations régionales et des centres de ressources.
- structurer une communication pour l'ensemble du champ de la santé mentale et constituer un relais d'information vis-à-vis de ses professionnels et du grand public.
- proposer un panel de formations interdisciplinaires pour répondre à la fois aux besoins des professionnels, bénévoles et usagers ainsi qu'à ceux de l'environnement (sanitaire, social, et du monde du travail).

Les membres de Santé Mentale France s'engagent en matière de réhabilitation à :

- reconnaître le fait que l'identité de la personne bénéficiant de soins psychiatriques ne se réduit pas à son statut de patient.
- être le lieu d'une réflexion spécifique sur le soin.
- appuyer cette réflexion sur les valeurs historiques de la fédération et notamment la promotion de la qualité de la relation soignant/soigné et du soin dans la cité.
- promouvoir le partage et la diffusion d'expériences innovantes, favoriser les recherches-actions et les études dans le champ de la santé mentale.
- ***constituer un véritable laboratoire d'expérimentations dans le domaine du soin et de la réhabilitation, évaluer leur impact sur les pratiques, en lien***

Accompagner – Soigner – Entreprendre
Fédération Santé Mentale France



SANTÉ MENTALE FRANCE

*étroit avec les chercheurs, cliniciens et professionnels de l'accompagnement,
en vue d'une mutualisation des savoirs académiques, expérimentiels et
profanes.*

**Fort de ses valeurs, de son expertise et de sa représentativité,
Santé Mentale France se veut être un interlocuteur engagé et
reconnu pour la qualité de ses apports dans l'élaboration et la mise
en œuvre des politiques publiques en santé mentale.**

*Accompagner – Soigner – Entreprendre
Fédération Santé Mentale France*